

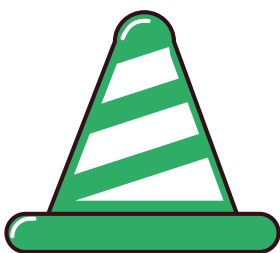


NEWSLETTER #22

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DES COLLECTIVITÉS

4 milliards d'euros pour engager localement la transition écologique

Les collectivités sont détentrices de nombreux bâtiments qui, au fil des années, perdent en performance énergétique, du fait notamment de l'évolution des normes et des enjeux écologiques. Pour réussir la transition écologique nécessaire, le Gouvernement prévoit de la DSIL exceptionnelle pour soutenir les collectivités dans leurs travaux bâtimentaires grâce au plan France Relance..



- ▶ isolation des bâtiments
- ▶ rénovation des menuiseries
- ▶ modernisation du mode de chauffage...

Ce fond, financé sur **la DSIL exceptionnelle**, a vocation à être sollicité par les collectivités pour tous travaux de rénovation qui doivent permettre un gain énergétique :

Pour les bâtiments de -1000m^2 , il s'agit de répondre à **un objectif d'économie d'énergie de 30%**.

Pour les bâtiments de $+ 1000\text{m}^2$, il s'agit d'offrir **un gain évolutif de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050**.

L'objectif est que l'ensemble des projets financés dans le cadre de ce plan **puissent être lancés avant la fin de l'année 2021**.

**JE RÉPONDS À L'APPEL À PROJETS
AVANT LE 1ER MARS 2021**